

ARRETE DU MAIRE

2022ARRT174

NOUS, Maire de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE,

VU la loi du 05 avril 1884,

CONSIDERANT l'empêchement des Adjointes en exercice,

ARRETONS

Objet :
**DELEGATION DE
FONCTION OFFICIER
D'ETAT-CIVIL**

à

**Mme. Sonia RICHOU
Conseillère Municipale**

Article 1 :

Madame Sonia RICHOU, Conseillère Municipale de la Commune de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité en notre lieu et place et concourt avec nous, pour exercer les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 :

En sa qualité d'officier d'état civil, **Madame Sonia RICHOU** célébrera le mariage qui aura lieu :

- le jeudi 07 juillet 2022 à 15h00

en la Mairie de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Pour extrait conforme : En Mairie, le 05 juillet 2022.

**Madame Le Maire
Véronique NÉGRET**



Publié le : 05 JUL. 2022 -